COMMUNIQUÉ DE PRESSE
Vendredi 6 juin 2025

Sobriété foncière : la Fédération nationale des SCoT salue la proposition de loi des députées Sandrine Le Feur et Constance de Pélichy

Les députées Sandrine Le Feur et Constance de Pélichy ont déposé leur proposition de loi dite "pour réussir la transition foncière" ce mercredi 4 juin. Ce texte vise à garantir une mise en œuvre réaliste et pragmatique de l'ambition initiale de la loi Climat Résilience - le Zéro Artificialisation Nette à horizon 2050 - en dotant les collectivités locales d'outils adaptés. Les élus de la Fédération nationale des SCoT se montrent globalement très favorables à cette nouvelle proposition législative.

Présentée la semaine dernière et déposée ce mardi 4 juin, **la proposition de loi dite *"pour réussir la transition foncière"* a été accueillie avec soulagement par les élus de la Fédération nationale des SCoT**.

Ils estiment que cette nouvelle évolution législative **répond enfin à la nécessité de travailler sur la fiscalité et le financement du ZAN** et **s'applique à faire des propositions d'amélioration de la loi Climat Résilience**. Surtout, **ils saluent une proposition de loi qui respecte le travail déjà réalisé dans les territoires et les compétences des élus en charge des stratégies territoriales de SCoT et d'urbanisme**.

"Nous resterons vigilants vis-à-vis de certaines dispositions mais les 23 articles de la proposition de loi répondent en grande partie aux attentes des acteurs publics locaux qui ont pris la mesure, dès 2021, des enjeux liés à la mise en

place d'une trajectoire de sobriété foncière. La proposition de loi précise les objectifs de la loi Climat Résilience sans en dénaturer l'ambition et prévoient de nouveaux outils financiers et fonciers pour se projeter vers le zéro artificialisation nette. C'est ce que nous attentions de la part du législateur", déclare Michel Heinrich, président de la Fédération nationale des SCoT.

La semaine dernière, la Fédération nationale des SCoT insistait sur la nécessité de conserver le calendrier et les grands équilibres de la loi Climat Résilience alors que plus de **62 millions d'euros ont déjà été engagés par les collectivités** pour intégrer les objectifs de sobriété foncière dans leurs documents d'urbanisme.

La Fédération Nationale des SCoT

La Fédération Nationale des SCoT, créée en juin 2010, a pour ambition de regrouper l'ensemble des structures porteuses de SCoT avec un objectif double : mettre en réseau et capitaliser les expériences de chacun, et participer activement aux politiques nationales d'aménagement du territoire. Elle est, depuis le 22 avril 2011, présidée par Michel Heinrich, également Président syndicat mixte du SCoT des Vosges Centrales et de la communauté d'agglomération d'Épinal. Les instances de la Fédération reproduisent le binôme « élus/techniciens » qui existe dans les établissements publics en charge des SCoT. C'est par la richesse de cette complémentarité ́des approches politiques et techniques que se dessine une vision d'avenir pour les territoires. C'est pourquoi la Fédération nationale des SCoT se veut un endroit d'échanges et de réflexions, au plus près des réalités territoriales et des préoccupations de chacun : elle représente tous les SCoT, qu'ils soient urbains, ruraux ou périurbains.